

# CGT MC ARLES

 Maison Centrale d'Arles : Agression au QPI, la CGT intervient

Ce samedi 24 janvier 2026 à 16h30, au quartier progressif d'intégration, un nouvel incident est venu rappeler une évidence : sans effectifs complets, la sécurité des agents est fragilisée, d'autant plus que les collègues doivent gérer des situations et des profils psychiatriques lourds pour lesquels ils ne sont pas formés.

La personne détenue H. S. F., connue pour des comportements violents et instables, a refusé de réintégrer sa cellule à l'issue de la promenade. Malgré les injonctions répétées du surveillant QPI et d'une collègue, le détenu s'est montré de plus en plus provocant.

**Au moment où l'agent avisait le gradé par motorola, le détenu a saisi l'agent à la gorge avec ses deux mains.**

Il a fallu une intervention physique, avec la force strictement nécessaire, pour le maîtriser. À 16h34, l'alarme a été déclenchée. Le détenu a été placé en prévention.

### Éléments aggravants :

Ce détenu effectue des allers-retours constants entre l'hôpital psychiatrique et la détention.

Lors de blocages au QD, il :

- Détruit le mobilier de sa cellule,
- Souille et dégrade gravement les lieux,
- Met en danger les agents et dégrade fortement les conditions de travail.

## LA CGT PÉNITENTIAIRE LE DIT CLAIREMENT

**La sécurité des agents et les conditions de travail ne sont pas négociables.**

La suppression d'un poste ou l'absence de remplacement ne peut pas se traduire par des quartiers spécifiques incomplets, peu importe la raison avancée.

**CGT PÉNITENTIAIRE**

# **CGT MC ARLES**

**LA CGT SOLLICITERA UNE AUDIENCE RAPIDEMENT AFIN D'ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS ET D'APPORTER DES REPONSES CONCRETES A CETTE PROBLEMATIQUE.**

La CGT apportera des réponses claires dans l'intérêt des personnels et du service.

## **SOUTIEN AU COLLÈGUE AGRESSÉ**

La CGT Pénitentiaire tient à saluer le professionnalisme et le sang-froid du collègue agressé lors de cet incident. Face à une situation particulièrement dangereuse, son engagement a permis d'éviter des conséquences plus graves. Le collègue ressort de cette agression avec une incapacité temporaire de travail (ITT) d'un jour.

La CGT rappelle au collègue concerné, ainsi qu'à l'ensemble des personnels, qu'elle est pleinement mobilisée pour l'accompagner dans toutes les démarches administratives nécessaires.

**Les agents ne doivent jamais rester seuls après une agression.**

Le 25 janvier 2026

La CGT pénitentiaire MC d'Arles